

# OMPI



WO/CC/58/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 juin 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

## COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

**Cinquante-huitième session (20<sup>e</sup> session extraordinaire)  
Genève, 13 mai 2008**

### RAPPORT

*adopté par le Comité de coordination*

1. La session a été ouverte et présidée par la présidente du Comité de coordination, Mme Hilde Skorpen (Norvège).
2. Les États ci-après membres du Comité de coordination étaient représentés à la session :  
  
Afghanistan (*ad hoc*), Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie (*ad hoc*), Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zambie (83).

3. Les États ci-après étaient représentés par des observateurs :

Albanie, Andorre, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Chypre, Congo, Croatie, Djibouti, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Guinée, Honduras, Iraq, Israël, Jamaïque, Liban, Lituanie, Malawi, Moldova, Monaco, Monténégro, Mozambique, Nicaragua, République arabe syrienne, République tchèque, Rwanda, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Zimbabwe (35).

4. La liste des participants figure à l'annexe du présent rapport.

5. La présidente a fait la déclaration suivante :

“Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte cette cinquante-huitième session du Comité de coordination.

“J’ai l’immense plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette réunion très importante et j’aimerais avant tout vous remercier de m’avoir élue à la présidence du Comité de coordination et vous assurer de ma volonté de tout mettre en œuvre pour me montrer digne de votre confiance. Je compte sur votre coopération afin que nous puissions mener à bien notre tâche conformément aux principes généraux de la procédure de désignation d’un candidat au poste de directeur général de l’OMPI indiquée dans le document WO/CC/58/INF/1. Permettez-moi de rappeler brièvement ces principes :

“Le choix d’un candidat au poste de directeur général devra être guidé par le respect de la dignité des candidats et des pays qui les ont désignés et par la transparence du processus de désignation.

“La désignation d’un candidat au poste de directeur général devra si possible résulter d’un consensus, ce qui facilitera la nomination du directeur général par l’Assemblée générale. Toutefois, le recours au vote sera probablement nécessaire pour aboutir à un consensus sur la désignation d’un candidat.

“Les efforts qui pourront être déployés pour désigner un candidat au moyen de consultations conduisant à un consensus seront les bienvenus à toutes les étapes du processus de sélection mais ils ne devront pas retarder indûment le processus de décision.

“Je compte sur votre coopération pour faire en sorte que ces principes de respect de la dignité des candidats et des pays, de transparence et de consultations pour parvenir à un consensus guident nos travaux tout au long de cette session.

“Avant de passer à l’adoption de l’ordre du jour, j’aimerais aborder quelques questions administratives. La première concerne le calendrier de la réunion. Certaines délégations se sont dites préoccupées par l’éventualité de nous réunir jusqu’à minuit ce mercredi. Je tiens à vous assurer qu’il n’est pas dans mon intention de retenir quiconque plus que nécessaire pour mener à bien le processus de désignation. Il s’agit simplement d’une mesure de précaution compte tenu du nombre de candidats, de la

volonté des États membres de mettre en place une procédure d'élimination moins rapide que ce qui avait été prévu à l'origine et du temps nécessaire pour mener à bien chaque tour de scrutin, ainsi que de leur souhait de placer les consultations au cœur du processus.

“J'en appelle donc à tous les délégués pour contribuer au bon déroulement de cette session, mais il faut également garder à l'esprit que les candidats ont déployé beaucoup d'énergie et d'efforts pour se présenter et, par respect pour eux, il convient de ne pas précipiter la procédure”.

6. La délégation de l'Algérie a exprimé des préoccupations au sujet de l'horaire de la réunion et a suggéré de gagner du temps en débutant la séance du lendemain à 9 heures au lieu de 10 heures, mais sans aller au-delà de 18 heures. Le groupe des pays africains ne serait pas favorable à une session de nuit.
7. La présidente a annoncé que cette question serait examinée à la fin de la journée.
8. Le conseiller juridique a fait le point sur les questions relatives à l'accréditation, aux salles à disposition pour les consultations et à l'accès à l'Internet.

#### Ordre du jour

9. Le Comité de coordination a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document WO/CC/58/1.

#### Processus de désignation

10. La présidente a présenté le document WO/CC/58/3 (“Processus de désignation”) et a rappelé aux délégués que ce document avait été établi en étroite concertation avec tous les membres et observateurs, ainsi que les coordonnateurs des groupes. En ce qui concerne ce document, le comité était invité à approuver les points ci-après :

- i) Paragraphe 6 : possibilité de porter la durée de la réunion à trois jours si nécessaire.
- ii) Paragraphe 8 : tours de scrutin et nombre de candidats à éliminer à chaque tour.
- iii) Paragraphes 9 et 10 : procédure en cas d'égalité entre des candidats.
- iv) Paragraphe 12 : nouveau décompte eu égard à la procédure au sein des comités exécutifs de l'Union de Paris et de l'Union de Berne.
- v) Paragraphe 14 : le Secrétariat établit les bulletins de vote avant chaque tour de scrutin, en indiquant le nom et le pays des candidats qui y participeront.

*11. Le Comité de coordination a approuvé les propositions figurant aux paragraphes 6, 8, 9, 10, 12 et 14 du document WO/CC/58/3 et pris note des autres renseignements contenus dans ledit document.*

#### Désignation d'un candidat au poste de directeur général

12. Avant l'ouverture du processus de désignation d'un candidat au poste de directeur général, la délégation de l'Italie a indiqué qu'elle avait reçu pour instruction de faire devant le comité une déclaration concernant le candidat italien. Le vendredi précédent, l'Italie avait retiré la candidature de M. Mauro Masi, qui venait d'être nommé secrétaire général de la présidence du conseil des ministres du gouvernement du premier ministre nouvellement élu, M. Berlusconi. L'Italie souhaitait bonne chance aux 14 candidats restant et formait le vœu que le candidat retenu recueille le plus large consensus possible.

13. En réponse, le président a souhaité bonne chance à M. Masi dans ses nouvelles fonctions et a appelé l'attention des délégués sur le document WO/CC/58/2 ("Candidatures proposées pour le poste de directeur général de l'OMPI"), contenant les candidatures des 15 personnes suivantes, reçues par la présidente à la date limite du 13 février 2008 :

Mme Alicja Adamczak (Pologne)  
M. Toufiq Ali (Bangladesh)  
M. Jorge Amigo Castañeda (Mexique)  
M. Djorgji Filipov (Ex-République yougoslave de Macédoine)  
M. José Graça Aranha (Brésil)  
M. Francis Gurry (Australie)  
M. Masood Khan (Pakistan)  
M. Enrique A. Manalo (Philippines)  
M. Mauro Masi (Italie)  
M. James Otieno Odek (Kenya)  
M. Philippe Petit (France)  
M. Bojan Pretnar (Slovénie)  
M. Boris P. Simonov (Fédération de Russie)  
M. Yoshiyuki Takagi (Japon)  
M. José Delmer Urbizo (Honduras)

14. La présidente a rappelé aux délégués que M. Mauro Masi ne figurait plus sur la liste. Elle a récapitulé la procédure de désignation (reproduite dans son intégralité dans le document WO/CC/58/INF/1 du 25 février 2008), les dispositions applicables de la Convention instituant l'OMPI et les procédures de désignation adoptées par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de septembre 1998 (paragraphe 5 du document WO/GA/23/6 et paragraphe 22 du document WO/GA/23/7).

15. Outre le document WO/CC/58/3 qui venait d'être approuvé, la présidente a appelé l'attention des délégués sur l'article 28 des Règles générales de procédure (vote au scrutin secret) et sur l'appendice à ces règles (Règlement sur le vote au scrutin secret).

16. La présidente a entamé la procédure de désignation des scrutateurs pour le vote indicatif et le scrutin formel. Chaque groupe avait communiqué le nom d'un pays qui s'était proposé pour le rôle de scrutateur. Les deux scrutateurs ci-après ont été tirés au sort parmi ces pays :

- République d'El Salvador; et
- Canada.

17. La délégation de l'Afrique du Sud a rappelé que, selon la lettre envoyée aux États membres, la présidente désignerait un troisième et un quatrième scrutateurs en qualité de suppléants.

18. Les deux scrutateurs suppléants (en cas d'absence d'un des scrutateurs ou des deux) ci-après ont été retenus :

- République arabe d'Égypte; et
- République kirghize.

19. La présidente a annoncé l'ouverture du vote indicatif pour évaluer l'appui relatif de chacun des 14 candidats. Le vote indicatif vise à faciliter les consultations et l'émergence d'un consensus. La présidente a ensuite récapitulé les procédures relatives au vote indicatif.

20. Des bulletins de vote munis d'enveloppes indiquant le nom des candidats, par ordre alphabétique, et de leurs pays respectifs, avaient été établis. Les membres du comité avaient pour instruction d'indiquer leur premier et leur deuxième choix au moyen des chiffres 1 et 2 conformément aux procédures établies en 1998. La présidente a rappelé aux délégations qu'aucune autre annotation ne devait être portée sur le bulletin de vote, sans quoi celui-ci serait déclaré nul.

21. La présidente a invité les délégations à ne pas cacheter les enveloppes afin de faciliter le dépouillement et a rappelé aux délégués que, s'ils se trompaient dans l'établissement de leur bulletin de vote, ils pouvaient en demander un autre tant que le scrutin n'était pas clos. Il a ensuite été procédé à la lecture des règles relatives à la nullité des bulletins. La présidente a tiré au sort le nom du premier pays à voter. Il s'agissait des États-Unis du Mexique, après quoi les autres pays ont été appelés dans l'ordre alphabétique pour remettre leur bulletin à l'un des scrutateurs, qui l'a déposé dans l'urne.

22. Lors du dépouillement, les scrutateurs ont déclaré nuls quatre bulletins, ce qui a été confirmé par le conseiller juridique et la présidente. La présidente a invité les délégations qui le souhaitaient à examiner ultérieurement les bulletins frappés de nullité. Elle a proclamé les résultats du vote indicatif dans l'ordre décroissant des suffrages exprimés pour chaque candidat indiqué en premier choix.

23. La délégation de Cuba a soulevé une motion d'ordre pour savoir exactement pourquoi certains votes avaient été déclarés nuls.

24. En réponse à cette demande, la présidente a indiqué que des noms avaient été simplement cochés sans indiquer un premier et un deuxième choix.

25. À l'issue du vote indicatif, la présidente a remercié toutes les délégations pour leur coopération et a levé la séance jusqu'à midi, afin de permettre aux délégations de procéder à des consultations.

26. À midi, la présidente a prononcé la reprise de la séance et a demandé si des délégations avaient des annonces à faire au nom des candidats. Tel n'étant pas le cas, la présidente a annoncé l'ouverture du premier tour de scrutin formel. Des bulletins de vote comportant le nom des 14 candidats dans l'ordre alphabétique (ainsi que l'indication de leurs pays respectifs) ont été distribués aux délégations. La présidente a rappelé que les délégations devaient indiquer un seul choix en cochant la case située à côté du nom du candidat pour lequel elles souhaitaient voter.

27. La délégation de l'Algérie a demandé s'il était possible que les scrutateurs suppléants soient aussi présents à la tribune pour observer le dépouillement. La présidente a souscrit à cette demande et invité les scrutateurs suppléants à se rendre sur la tribune.

28. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé des précisions sur la manière de cocher le nom des candidats. La présidente a expliqué qu'il suffisait de cocher la case correspondante au moyen d'une croix ou d'un signe de validation et a montré une illustration pour indiquer aux délégations la manière de procéder.

29. La délégation du Brésil a demandé à la présidente de répéter ses explications sur la manière de cocher les bulletins de vote, étant donné que des membres du Comité de coordination continuaient d'arriver dans la salle.

30. La délégation de la Fédération de Russie a indiqué qu'il y avait une erreur dans le nom du candidat russe figurant sur les bulletins de vote et qu'il convenait de remplacer "Siminov" par "Simonov". Elle a demandé si cette erreur annulerait le vote et a souhaité qu'elle soit réparée d'ici le prochain tour de scrutin. La présidente a répondu que cette faute de frappe n'invaliderait pas le scrutin et a demandé au Secrétariat d'apporter la correction requise pour les tours de scrutin ultérieurs.

31. La présidente a déclaré ouvert le premier tour de scrutin formel et a répété les règles en matière de nullité des bulletins. Elle a tiré au sort le pays appelé à voter en premier; il s'agissait du Japon. Les autres délégations ont ensuite été appelées à déposer leurs bulletins dans l'ordre alphabétique. Une fois la clôture du vote prononcée par la présidente, les bulletins ont été dépouillés par les scrutateurs, après quoi la présidente a annoncé les résultats du premier tour de scrutin formel, dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages reçus par chaque candidat.

32. Conformément à la procédure établie, la présidente a annoncé que la participation aux tours de scrutins supplémentaires serait limitée aux 12 candidats ci-après :

Mme Alicja Adamczak (Pologne)  
M. Toufiq Ali (Bangladesh)  
M. Jorge Amigo Castañeda (Mexique)  
M. José Graça Aranha (Brésil)  
M. Francis Gurry (Australie)  
M. Masood Khan (Pakistan)  
M. Enrique A. Manalo (Philippines)  
M. James Otieno Odek (Kenya)  
M. Philippe Petit (France)  
M. Boris P. Simonov (Fédération de Russie)  
M. Yoshiyuki Takagi (Japon)  
M. José Delmer Urbizo (Honduras)

33. La séance a été levée jusqu'à 14 h30.

34. À la reprise de la séance, à 14 h 30, la délégation du Bangladesh a remercié tous les pays qui avaient appuyé leur candidat lors du vote indicatif et du premier tour de scrutin formel, ainsi que ceux qui lui avaient conseillé de continuer ou qui lui avaient fait part de leurs encouragements. Toutefois, à ce stade, le Bangladesh avait décidé de se retirer et de laisser la place aux autres candidats. La délégation a saisi cette occasion pour réaffirmer l'attachement du Bangladesh à l'efficacité et à la crédibilité de l'OMPI et s'est félicitée de la perspective de travailler avec le nouveau directeur général de l'Organisation.

35. Il a ensuite été procédé au deuxième tour de scrutin formel. Des bulletins de vote contenant la liste alphabétique des 11 candidats restant au second tour de scrutin formel et de leurs pays respectifs ont été distribués. La présidente a rappelé aux délégations les règles relatives aux bulletins nuls.

36. La présidente a tiré au sort le pays appelé à voter en premier; il s'agissait de la République de l'Inde. Les autres délégations ont ensuite été appelées dans l'ordre alphabétique. La présidente a prononcé à clôture du scrutin et les scrutateurs ont procédé au dépouillement des bulletins, après quoi la présidente a annoncé les résultats du deuxième tour de scrutin formel, dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages reçus par chaque candidat.

37. Compte tenu des résultats, la présidente a annoncé que la participation aux tours de scrutin supplémentaires serait limitée aux 10 candidats ci-après :

Mme Alicja Adamczak (Pologne)  
M. Jorge Amigo Castañeda (Mexique)  
M. José Graça Aranha (Brésil)  
M. Francis Gurry (Australie)  
M. Masood Khan (Pakistan)  
M. Enrique A. Manalo (Philippines)  
M. Philippe Petit (France)  
M. Boris P. Simonov (Fédération de Russie)  
M. Yoshiyuki Takagi (Japon)  
M. José Delmer Urbizo (Honduras)

38. La présidente a demandé l'ouverture de consultations avec les délégations des trois pays qui avaient obtenu le même nombre de voix à l'avant-dernière position et la séance a été levée jusqu'à 16 heures.

39. Lors de la reprise de la séance, la délégation du Chili, prenant la parole au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a annoncé le retrait des candidatures de M. Delmer Urbizo du Honduras et de M. Jorge Amigo Castañeda du Mexique. Ils ont tous les deux demandé à la délégation du Chili d'annoncer leur retrait pour privilégier l'union du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes autour du seul candidat restant de la région, M. Graça Aranha.

40. La délégation de Singapour, au nom du groupe des pays asiatiques, a annoncé le retrait du candidat des Philippines, M. Enrique Manalo.

41. La délégation du Japon a déclaré qu'elle a dû, pour faciliter l'émergence d'un consensus, prendre la décision déchirante de retirer son candidat et a adressé ses remerciements aux délégations qui avaient apporté un appui considérable à M. Yoshiyuki Takagi, le candidat du Japon.
42. La Délégation de la France a annoncé le retrait du candidat M. Philippe Petit tout en remerciant les pays l'ayant soutenu et a souhaité bonne chance aux candidats restant en course.
43. La présidente a remercié toutes les délégations de faciliter le processus de vote. Compte tenu des déclarations de la délégation de Singapour au nom des Philippines et de la délégation du Chili au nom du Honduras et du Mexique, elle a invité les délégations des pays des candidats à confirmer le retrait de leur candidat, à la suite des annonces des coordonnateurs de groupe.
44. La délégation des Philippines a confirmé le retrait de son candidat et a remercié l'ensemble des délégations pour leur soutien et leurs encouragements.
45. La délégation du Honduras a confirmé la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes au sujet du retrait de la candidature de son pays, et elle a remercié toutes les délégations qui l'avaient appuyée.
46. La délégation de la Pologne a remercié toutes les délégations qui ont voté pour sa candidate, Mme Alicja Adamczak, et a déclaré que, pour faciliter le processus de désignation, la Pologne retirait sa candidate.
47. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré que, dans un esprit de coopération et compte tenu de l'atmosphère très conviviale caractérisant les relations entre collègues, elle souhaitait aussi simplifier la situation en rejoignant tous les candidats qui avaient accepté de retirer leur candidature. Au nom de la délégation de la Fédération de Russie et de M. Boris Simonov, elle a adressé ses remerciements à tous ceux qui lui avaient apporté leur appui enthousiaste et a assuré que la Fédération de Russie continuerait à travailler dans l'intérêt de l'OMPI.
48. La délégation de l'Égypte a rendu hommage à l'attitude très responsable dont ont fait preuve les différents candidats, qui ont tous démontré une très grande compétence et qui se sont distingués comme étant des candidats très valables pour un poste aussi important. Compte tenu de la situation actuelle, qui était fondamentalement différente de celle qui existait avant la suspension de séance, elle a recommandé une suspension des débats de 15 minutes pour donner une nouvelle fois aux groupes la possibilité de se consulter sur une situation totalement différente.
49. La délégation de l'Argentine a insisté sur le fait que les circonstances ont permis d'éviter un processus qui s'annonçait assez long et délicat et que les débats en étaient arrivés à un stade quasi définitif; elle a demandé que la séance soit suspendue jusqu'au lendemain pour achever le processus en cours.
50. La délégation des États-Unis d'Amérique a aussi demandé une suspension pour permettre des consultations.

51. La délégation de l'Algérie a proposé que du temps soit consacré à des consultations, avec une reprise de la séance dans la soirée.
52. La délégation de la Jordanie a proposé que la séance reprenne à 17 heures pour faire le point à l'issue des consultations et décider alors de poursuivre le processus de vote ou de lever la séance et de reprendre les débats le lendemain matin, proposition qui a été acceptée par la présidente.
53. La présidente a suspendu la séance jusqu'à 17 heures pour permettre la tenue de consultations.
54. Lors de la reprise de la séance, à 17 heures, la délégation du Mexique a confirmé l'information donnée par la délégation du Chili, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, selon laquelle le Mexique retirait sa candidature; elle a remercié les délégations qui avaient soutenu M. Jorge Amigo et a confirmé le soutien du groupe des pays d'Amérique latine à la candidature de M. José Graça Aranha du Brésil.
55. La présidente a remercié la délégation du Mexique de faciliter le processus de vote.
56. La délégation de l'Algérie a déclaré, au nom du groupe des pays africains, que son groupe souhaitait passer aux deux derniers tours de scrutin.
57. La délégation de l'Australie a approuvé la proposition de la délégation de l'Algérie, étant entendu que l'avant-dernier tour serait suivi de la série habituelle de consultations.
58. La délégation de Singapour a indiqué que le groupe des pays asiatiques souhaitait que l'élection reprenne le lendemain et non immédiatement.
59. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré que le groupe B préférerait que l'élection se poursuive conformément au mode calendrier préétabli.
60. La délégation de la Roumanie a indiqué que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaitait aussi poursuivre le processus de vote pour éventuellement arriver à une conclusion dans la soirée.
61. La présidente, après avoir tenu des consultations informelles avec les délégations de l'Australie, du Brésil et du Pakistan, a confirmé que tous les pays qui avaient un candidat souhaitaient poursuivre le processus de vote. Elle a rappelé qu'une majorité des coordonnateurs de groupe avaient aussi marqué leur préférence pour cette option.
62. Le Comité de coordination a donc été invité à procéder au troisième tour du scrutin formel.
63. À environ 17 heures, des bulletins de vote portant les noms des trois candidats restants indiqués dans l'ordre alphabétique et assortis du nom de leur pays, à savoir M. José Graça Aranha (Brésil), M. Francis Gurry (Australie) et M. Masood Khan (Pakistan), ont été distribués.
64. La présidente a déclaré le vote ouvert et a rappelé aux délégations d'indiquer leur choix en cochant un nom ou en apposant une croix en regard d'un nom, précisant qu'aucune autre indication ne devait être ajoutée sur le bulletin de vote sous peine de nullité. La présidente a relu les règles concernant la nullité des bulletins de vote.

65. La présidente a désigné au hasard le pays qui voterait en premier, à savoir la République d'Argentine, puis le Secrétariat a annoncé le nom des autres délégations dans l'ordre alphabétique. Après que toutes les délégations ont voté et que les scrutateurs ont compté les bulletins, la présidente a annoncé les résultats dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chaque candidat.

66. La présidente a déclaré que, conformément aux règles, le tour de scrutin suivant, qui serait aussi le dernier, se déroulerait entre deux candidats, MM. José Graça Aranha et Francis Gurry.

67. La délégation de l'Algérie a dit qu'elle souhaitait passer immédiatement au dernier tour de scrutin.

68. La délégation du Chili a demandé une suspension de 15 minutes à des fins de consultations.

69. Avant le dernier tour de scrutin, la présidente a rappelé les principes régissant le choix d'un candidat au poste de directeur général, à savoir que ce choix devrait être guidé par le respect de la dignité des candidats et des pays qui les ont désignés et par la transparence du processus de désignation. Elle a rappelé aux délégations qu'il était important que la désignation d'un candidat au poste de directeur général résulte, si possible, d'un consensus, ce qui faciliterait la nomination du directeur général par l'Assemblée générale. Toutefois, il était admis que le recours au vote serait probablement nécessaire pour aboutir à un consensus sur la désignation d'un candidat. Les efforts qui pourraient être déployés pour désigner un candidat au moyen de consultations conduisant à un consensus étaient les bienvenus à toutes les étapes du processus de sélection mais ces efforts ne devraient pas retarder indûment le processus de décision.

70. Des bulletins de vote mentionnant le nom des deux derniers candidats dans l'ordre alphabétique assortis du nom de leur pays respectif ont été distribués. La présidente a déclaré le vote ouvert et a rappelé aux délégations de cocher le nom du candidat de leur choix ou d'apposer une croix en regard de celui-ci. Elle a ensuite de nouveau lu les règles concernant les votes considérés comme nuls.

71. La présidente a désigné au hasard le nom du pays qui voterait en premier, à savoir la République du Bénin. Les autres délégations ont ensuite été appelées à voter, dans l'ordre alphabétique. La présidente a ensuite déclaré le scrutin clos. Les scrutateurs ont compté et confirmé le nombre de bulletins et la présidente a proclamé les résultats du dernier tour de scrutin :

Nombres d'États membres ayant le droit de vote :	83
Nombre des États membres absents :	0
Nombre des suffrages exprimés :	83
Nombre des abstentions :	0
Nombre des bulletins nuls :	0
Nombre des voix obtenues par chaque candidat :	
M. Francis Gurry	42
M. José Graça Aranha	41

72. La Délégation du Chili a proposé que, conformément aux procédures applicables pendant la présente réunion énoncées dans le document WO/CC/INF/1. Corr., et en particulier le paragraphe 2.I)2) de ce document, au lieu de mentionner dans le compte rendu de la réunion le résultat détaillé du vote final, il soit fait état de la désignation du candidat de l'Australie comme étant le résultat d'un consensus.

73. La délégation du Honduras a indiqué qu'elle préférerait que le rapport rende compte du vote pour montrer ce qui s'était passé à l'OMPI, c'est-à-dire que rien ne changeait : c'était un candidat du groupe B qui avait gagné, ce qui signifiait que la même équipe continuait de diriger. On ne peut pas parler de transparence dans ces circonstances. Elle a confirmé qu'elle acceptait le vote tel qu'il s'était déroulé, mais il fallait rendre compte des votes exprimés qui sont élogieux pour le candidat perdant, M. Graça Aranha du Brésil, et elle a demandé que, uniquement cette fois-ci, le monde ne soit pas fractionné entre le Nord et le Sud, ce qui était désastreux pour la coexistence pacifique et harmonieuse à l'échelle de la planète où nous devons tous cohabiter.

74. La délégation de l'Algérie a présenté une motion d'ordre et a demandé au conseiller juridique un avis sur la pratique en la matière.

75. Le conseiller juridique a confirmé que le précédent le plus récent datait de 1997, lorsque le directeur général actuel avait été élu. Il n'était pas rendu compte, dans le rapport relatif à cette élection, du nombre des voix recueillies par chaque candidat, sauf en ce qui concernait le dernier tour de scrutin entre les deux candidats restants. Le Secrétariat envisageait donc de s'en tenir à cette pratique, sauf si les États membres s'y opposaient.

76. La délégation de l'Algérie a déclaré que, d'après son interprétation des règles générales de procédure, puisque c'était l'Assemblée générale qui nommait le directeur général, la question du consensus pourrait être examinée ou soulevée à ce stade, et non pas dans le Comité de coordination.

77. La présidente a remercié toutes les délégations pour les déclarations qu'elles ont prononcées et les points de vue qu'elles ont exprimés sur cette question et a déclaré que, si aucune autre délégation ne désirait prendre la parole, elle souhaitait profiter de cette occasion pour prononcer quelques mots avant de clore la session.

78. La présidente du Comité de coordination a prononcé la déclaration suivante :

“Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

“Le Comité de coordination a rempli son mandat et a désigné un candidat à la nomination au poste de directeur général de l'OMPI. Je félicite M. Francis Gurry, candidat désigné.

“J'aimerai aussi féliciter les autres candidats, qui sont tous considérés comme parfaitement aptes à occuper ce poste exigeant. Leur curriculum vitae témoigne de leurs multiples compétences et réalisations et nous avons tous eu l'occasion d'être les témoins de leur engagement personnel, de leur enthousiasme, de leur dévouement et, ce qui n'est pas le moins important, de leur connaissance approfondie des activités de l'OMPI et de ce que signifie la propriété intellectuelle pour les pays en développement.

“J’aimerais remercier tous les candidats pour la façon dont ils ont contribué au bon déroulement de cette réunion et je suis certaine que nous aurons le plaisir de tous les suivre au fil de leur carrière.

“Je remercie les coordonnateurs de groupe et les vice-présidents pour leur contribution positive au processus et pour leur soutien et leur amabilité à mon égard depuis le début des consultations que nous avons engagées dans ce domaine il y a plusieurs mois.

“Je souhaite aussi remercier tous les représentants des pays ayant présenté des candidats pour leur assistance et leur attitude positive à tous les étapes du processus.

“De la même façon, je remercie tous les représentants des délégations qui ont participé aux consultations ouvertes à l’ensemble des États membres et des observateurs et qui ont beaucoup contribué, en exprimant leurs points de vue et en faisant des suggestions, à garantir un processus équitable et sans heurts.

“Je souhaite remercier le président de l’Assemblée générale, M. Martin Uhomoibhi, et les membres de la délégation de son pays, qui ont apporté le type d’inspiration et d’énergie nécessaire pour faire en sorte que ce processus de désignation soit effectivement fondé sur les principes généraux énoncés comme devant guider ce processus – parmi lesquels les moindres ne sont pas le respect et la dignité des candidats et des pays qui les ont désignés ainsi que la transparence, sans oublier non plus les consultations visant à conduire à un consensus. Sur ce dernier point, je suis persuadée que le processus devant conduire à la nomination définitive du candidat proposé ne pourrait pas être dans de meilleures mains.

“Je souhaite remercier le directeur général lui-même, pour le soutien et l’assistance qu’il a apportés tout au long de ce processus. J’adresse aussi mes remerciements au conseiller juridique et à ses collaborateurs, pour leurs conseils et leur contribution à chaque étape. Je remercie le personnel administratif et technique pour leurs efforts ainsi que les interprètes pour leur travail exceptionnel pendant cette réunion et toutes les réunions informelles que nous avons tenues.

“Enfin, je remercie mon collègue de la mission norvégienne, Gry Waage, pour avoir été constamment attentif à tous les détails et subtilités de l’ensemble de ce processus.

“En fait, présider cette réunion a été pour moi un grand honneur et un grand plaisir.”

79. Le candidat désigné pour le poste de directeur général, M. Francis Gurry, a fait la déclaration suivante :

“Madame la présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs,

“Je n’ai pas préparé ce discours par superstition et je vous demande d’être indulgent en écoutant cette déclaration improvisée. Je m’adresse tout d’abord à vous, Madame la présidente, pour vous remercier de tout le travail que vous avez accompli. Vous aviez une tâche difficile à accomplir. Il y avait 15 candidats proposés, ce qui

témoigne de la diversité des intérêts parmi les membres. Le fait que vous avez pu conduire ce processus à terme, et ce en une seule journée sur les trois initialement prévues, témoigne d'une très grande compétence et d'un tact tout particulier de votre part et je vous remercie de nous avoir conduits jusqu'à ce résultat.

“Permettez-moi maintenant de m'adresser à la délégation de l'Australie et au Gouvernement australien. J'aimerais adresser mes sincères remerciements au Gouvernement australien d'avoir présenté ma candidature. J'aimerais en particulier remercier Madame l'Ambassadeur Caroline Millar, représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, et Monsieur Bruce Gosper, ambassadeur de l'Australie auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La propriété intellectuelle constitue maintenant un domaine tellement vaste que nous avons besoin en Australie de deux ambassadeurs pour traiter de ce domaine. Je suis extrêmement reconnaissant à Mme Millar et à M. Gosper ainsi qu'à leur équipe respective pour l'immense travail qu'ils ont accompli et le soutien qu'ils m'ont apporté. Je ne mentionnerai pas chaque membre de leur équipe individuellement mais je leur suis extrêmement reconnaissant pour le soutien qu'ils m'ont apporté.

“M'adressant maintenant à l'ensemble des membres du comité, je dirai que l'élection a été particulièrement serrée. Je ne souhaite pas vivre de nouveau un trop grand nombre d'expériences de ce type. Mais je peux assurer à l'ensemble des membres du comité que, au terme de cette élection, mon esprit sera tourné vers tous les membres de l'OMPI et je suis tout à fait conscient de la diversité des intérêts au sein de l'Organisation.

“L'innovation et la créativité sont essentielles dans notre société. Il est très difficile d'imaginer une société sans innovation ni créativité et l'histoire l'atteste bien. Toutefois, l'innovation et la créativité occupent une place toujours plus large par suite de l'utilisation croissante des techniques dans notre société et, partant, du développement des communications à l'échelle mondiale, à la suite de quoi le divertissement et la culture ont dépassé le stade national pour prendre une dimension mondiale. Cet espace élargi est synonyme de nombreux défis pour cette organisation. Il s'agit d'une période intéressante pour la propriété intellectuelle. J'attends avec intérêt de travailler avec l'ensemble des États membres de manière que l'Organisation puisse relever les défis qui attendent la propriété intellectuelle dans le futur.

“J'aimerais rendre hommage au second, mon estimé collègue, M. Jose Graça Aranha. L'élection a été extrêmement serrée mais il doit toujours y avoir un vainqueur. Je rends tout d'abord hommage à la campagne menée par Jose Graça Aranha et le Gouvernement brésilien au cours de ces derniers mois et, en outre, à son professionnalisme. J'ai hâte de travailler avec lui dans le futur.

“J'aimerais aussi rendre hommage à tous les autres candidats. Une des caractéristiques intéressantes de cette campagne a résidé dans la communauté d'intérêt exprimée par tous les candidats. Certains États membres ont noté, à différents stades, que les candidats disaient en fait la même chose. Je considère qu'il s'agit là d'un élément positif, qui témoigne de l'existence parmi les États membres d'une très grande communauté d'intérêt, à partir de laquelle nous pouvons aller de l'avant. J'aimerais souligner ici en particulier le fait que je crois qu'il existe un partenariat fondamental pour cette organisation. Nous sommes, d'une part, un fournisseur de services pour l'économie mondiale, et il est dans l'intérêt de l'ensemble de l'Organisation que nos

services dans ce domaine soient à la pointe de la technique, de façon à attirer des utilisateurs de plus en plus nombreux. D'autre part, nous ne pouvons pas prétendre être une organisation multilatérale sans être une organisation qui œuvre pour le développement. Il existe un consensus parmi les États membres en faveur d'un plan d'action pour le développement et il est extrêmement important pour l'avenir de cette organisation que le plan d'action de l'OMPI pour le développement soit solide et efficace et contribue de plus en plus efficacement au renforcement des capacités.

“J'aimerais aussi remercier le conseiller juridique. Je sais qu'il a été mis à rude épreuve tout au long du processus et je pense qu'Edward Kwakwa a accompli un travail magnifique en tant que conseiller juridique tout au long de cette élection.

“Je suis sûr que j'ai oublié de remercier certaines personnes et je leur demande de m'en excuser. Enfin, laissez-moi vous remercier tous. Je vous suis reconnaissant pour votre soutien et j'ai hâte de travailler avec vous tous dans le futur.

“Je vous remercie.”

80. La présidente a remercié le candidat désigné au poste de directeur général et a invité le conseiller juridique à faire une annonce.

81. Le conseiller juridique a annoncé la tenue d'une réception offerte par le directeur général, qui coïncidait avec la désignation de M. Francis Gurry comme candidat à la nomination au poste de directeur général; cette réception se tiendrait à l'extérieur de la salle immédiatement après la clôture de la réunion. Deuxièmement, le conseiller juridique a annoncé que le rapport serait diffusé dans les deux ou trois semaines à venir à tous les États membres pour qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, y apporter des corrections ou des adjonctions, après quoi le rapport serait considéré comme adopté à la date indiquée.

*82. Le Comité de coordination a proposé M. Francis Gurry comme candidat à la nomination au poste de directeur général de l'OMPI.*

*83. Le Comité de coordination a approuvé le présent rapport le 20 juin 2008.*

[L'annexe suit]